

CTPL GESTION PUBLIQUE DU 21 JUIN 2010

A l'ordre du jour de ce CTPL :

- *le budget ;*
- *le rapport d'activité ;*
- *la formation professionnelle ;*
- *modification du protocole horaires variables de la trésorerie de Plélan Le Grand ;*
- *la note d'orientations nationales 2010 en hygiène, sécurité et prévention médicale ;*
- *questions diverses.*

L'exécution du budget 2010 et le rapport d'activité

Au 31 mai 2010, le taux global d'exécution budgétaire est de 33,80 % : vos représentants FO notent une augmentation sensible des dépenses de viabilisation (eau, gaz et électricité) dans l'ensemble des services et des trésoreries, du nombre de maintenances techniques, notamment au Centre d'Encaissement de Rennes, et des factures de télécommunications. FO approuve les travaux d'été au Centre d'Encaissement de Rennes par l'installation du dispositif intégré du compacteur destructeur qui posait un problème de sécurité majeur.

La direction a présenté les faits marquants de 2009 dans le département : fermeture des postes comptables, mise en place du guichet fiscal unique (SIP de Fougères et de Redon), création du pôle de fiscalité locale, réinstallation de la TCA, etc.

La formation professionnelle

Bilan de l'année 2009 :

- 23 % préparation aux concours ;
- 2% de formation initiale (essentiellement les stagiaires des écoles) ;
- 75 % de formation continue (45% consacrée au secteur public local).

FO constate qu'un travail important a été accompli sur la préparation aux concours, notamment celle portant sur l'examen professionnel de B en A.

Le département compte 1174 agents au 31/12/2010 : sur ce total, 730 agents ont reçu au moins une formation en 2009, soit près de 62 %.

Parmi les faits marquants de l'exercice 2009 :

- déploiement du dispositif de formation accompagnant la mise en place des SIP : au total, 120 agents ont été formés à l'accueil fiscal de proximité.
- formation HELIOS : 62 agents ont suivi la formation HELIOS tronc commun ;
- nouvelle offre de services aux collectivités locales : module fiscalité des activités commerciales (41 agents) ; formation des 6 agents du pôle fiscalité directe locale (FDL)
- application CHORUS : formation de 61 agents en 2009 ;
- examen professionnel pour l'emploi d'inspecteur du trésor : la formation a rencontré un vif succès. Il reste à mettre en place la préparation de l'oral de cet examen pour 2011.
- le droit individuel à la formation (D.I.F) : 15 agents ont demandé un D.I.F, ce qui est peu, surtout dans le cadre de l'examen professionnel de B en A.

Orientations 2010/2011 :

- guichet fiscal unique : SIP de Rennes ;
- le pôle de recouvrement spécialisé ;
- le renforcement du conseil aux collectivités locales ;
- la préparation de l'examen de B en A ;
- formation à la prévention et la lutte contre les discriminations au sein des administrations financières ;

- formation aux nouveaux outils de messagerie : la démarche du déploiement de thunderbird devrait reprendre pour la fin de l'année.

Horaires variables de la trésorerie de Plélan Le Grand

Les agents demandaient tous l'aménagement des horaires de la trésorerie : les délégations FO et CGT ont voté pour, la CFDT s'est abstenue.

Questions diverses

La note d'orientations du CHS a été brièvement exposée. Pour le département 35, le document unique a fait l'objet d'une large diffusion par série départementale avec l'envoi d'une plaquette de présentation du D.U.E.R.P (document unique d'évaluation des risques professionnels) à chaque agent. Rappelons que le document unique doit faire l'objet d'une mise à jour annuelle, via le plan de prévention annuel des risques. FO vous informe que les postes et services ont jusqu'à la fin du mois de juin pour organiser des réunions sur ce sujet.

L'emploi des auxiliaires pendant l'été : la doctrine a changé. La direction générale a décidé de ne plus embaucher les personnes ayant travaillé une fois dans les postes et services. Cette nouvelle règle concerne les enfants des agents de la D.G.F.I.P et s'explique pour des raisons de non discrimination. Nous regrettons la rigidité de cette règle.

Nous avons soulevé le **problème de la trésorerie de Rennes Colombier** sur les demandes massives de mutation, qui révèlent le malaise des agents. Les demandes de mutation seront examinées lors des CAPL B et C du 2 juillet 2010. La direction va visiter le poste le 22 juin au matin.

Le Centre Régional des Pensions de Rennes (C.R.P)

10 emplois seront implantés au Centre des pensions, qui prendra en charge en fin d'année l'accueil téléphonique. Après les réunions des groupes de travail, le cabinet ergonomique OMNIA présentera ses recommandations à la fin du mois.

Remarque : lors de la C.T.P centrale du 2 juin 2010, le directeur général, répondant aux questions de FO DGFIP sur la justification de la suppression d'une partie des centres régionaux des pensions, a indiqué que cette nouvelle organisation permettra de concentrer la gestion des actifs par le service des retraites de l'Etat de Nantes alors que les C.R.P (11 en métropole) s'occuperont des pensionnés. Cette réforme que notre syndicat condamne va à court terme spécialiser les CRP en commençant par l'activité téléphonique dans les centres de Rennes et Bordeaux.

Les travaux en cours dans le département

- Dinard : gros œuvre terminé, fin prévisible des travaux en février 2011 ;
- paierie départementale : projet en cours d'installation dans les locaux de la trésorerie de Rennes Colombier fin 2010 ;
- Bain de Bretagne : travaux de réinstallation de la trésorerie en avril 2011 ;
- Tinténiac : fin des travaux en août 2010 ;
- Chartres de Bretagne : réinstallation en été 2011 ; négociation du loyer en cours avec la mairie ;
- Pipriac : extension en cours ;
- Antrain : extension de 20 m2 ; phase d'étude du projet ;
- le bâtiment Turgot à Rennes: en cours.

Vos représentants FO:

Christine RODRIGUEZ (permanence FO)
Patrick LE DINAHET (Centre de Formation)

BULLETIN D'ADHESION	
SYNDICAT	NOM -----
FO-DGFIP 35	GRADE -----
Trésorerie Générale	AFFECTATION -----
Tel 02 99 79 80 73 ; Courriel : fo.035@dgfip.finances.gouv.fr	Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO-DGFIP
	Fait à ----- le -----
	(Signature)
66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu.	